



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
~~Madame Cassandra LUONGO~~, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, ~~Madame Natacha FRANÇOIS~~, ~~Madame Gwendoline WILLIQUET~~,
~~Monsieur Damien LOUIS~~, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint.

4.3. OBJET : TRANS&WALL - Assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'affiliation, en date du 4 novembre 2019, de la Ville d'ANDENNE à TRANS&WALL, issue de la scission de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz ;

Vu sa délibération du 4 novembre 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de TRANS&WALL, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 1^{er} octobre 2024 de TRANS&WALL annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le jeudi 21 novembre 2024, à 19h, en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 et du Budget 2025 ;
3. Conversion des actions PUBLI-T en actions SOCOFE ;
4. Démission de Madame Valérie LESCRENIER de son mandat d'Administratrice ;
5. Information relative à la formation des Administrateurs.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE PAR 16 OUI (PSD@ ET MR) et 8 ABSTENTIONS (AD&N) :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2024.

Point 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2024 ;

Résultat du vote : 16 OUI - 8 ABSTENTIONS

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 2. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 et du Budget 2025 ;

Résultat du vote : 16 OUI - 8 ABSTENTIONS

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 3. Conversion des actions PUBLI-T en actions SOCOFE ;

Résultat du vote : 16 OUI - 8 ABSTENTIONS

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 4. Démission de Madame Valérie LESCRENIER de son mandat d'Administratrice ;

Résultat du vote : 16 OUI - 8 ABSTENTIONS

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 5. Information relative à la formation des Administrateurs.

Résultat du vote : 16 OUI - 8 ABSTENTIONS

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Article 2 :

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 21 novembre 2024, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 21 novembre 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Pascal TERWAGNE

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

